



ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ
(Savoie)

SÉANCE DU 06 MAI 2022

Présents : BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - MASSA Laurent - L'HERITIER Christophe - GIRAUX Morgane - GAZZIOLA Jacques - MOLLIER Cécilia - BARRIER Pierre - PEYLIN Jean-Paul - FAVRE MARTINOZ Maryline

Absents excusés : TCHERKASSOF Anna - BARBARAY Jean Claude - CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Thomas -

Secrétaire de séance : GAZZIOLA Jacques

La séance est ouverte à 19h05

Madame le maire propose au conseil municipal d'ajouter le point à l'ordre du jour : Validation de la charte du Parc Naturel Régional de chartreuse.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- Approbation de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037

Le Parc naturel régional de Chartreuse doit renouveler son label à l'échéance de mai 2023. La procédure de renouvellement a débuté en 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2022-2037.

La Charte 2022-2037, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 74 communes, 3 villes-portes, 7 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement de la Chartreuse en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037, adressé par le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse le 03/03/2022 et après en avoir délibéré :

APPROUVE, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

AUTORISE le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

- Remboursement de de frais

Madame le maire soumet au conseil municipal une demande de remboursement de frais pour faire suite au paiement par M. Mattéo JARRIN de la facture d'achat d'un détecteur de métaux dont le montant s'élève à 299.00 €.

M. Mattéo JARRIN étant concerné par le sujet, il lui est demandé de sortir de la salle et de ne pas prendre part aux délibérations.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de procéder au remboursement des 299 € réglés pour l'acquisition d'un détecteur de métaux, à M. Mattéo JARRIN par mandat administratif, les crédits étant inscrits au budget.

- Budget communal : DM n°1 pour l'ajustement des amortissements

Afin d'ajuster les amortissements prévus au budgets principal, Mme le maire propose les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Voirie		1 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 000,00 €		
D 023 : Virement section investissement	2 030,00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	2 030,00 €			
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1 030,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1 030,00 €		
Total	2 030,00 €	2 030,00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonct			2 030,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			2 030,00 €	
R 28041511 : GFP rat : Biens mobiliers, mat.				510,00 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation				1 520,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				2 030,00 €
Total			2 030,00 €	2 030,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- Questions diverses

- Choix de l'AMO trois candidatures dont 2 très intéressantes. Audition des candidats, phase de négociation, et donc choix de Scen'art. Réunion le 23 mai pour le lancement de la mission.
- Demande d'ouverture du belvédère de l'échaillon pour des parapentistes.
- Cote la vigne : étude réduite. Agriculteurs reçus selon leurs activités. Pose de quatre 4 piezomètres.
- Carrefour : dossier retenu par le département. Les travaux vont démarrer. Ouvrage d'art à revoir avec une demande de buser par rapport au prix des matériaux.
- Rôtisserie les lundis et installation d'un confrère proposition de graines en vrac un lundi sur deux.
- Connexion route royale avec le parking de la chapelle. Possibilité de financement via la région si on classe cette voix en mobilité douce. Enrobé de la route budget de 70000 Euros.
- PAJ propose de s'occuper d'un chantier nettoyage : proposition de ponçage et de peinture des ponts, désherbage du cimetière. Le département finance ces opérations.
- Bornes à incendie. Vérification des pressions. Véolia s'occupera des 24 bornes.

La séance est levée à 20 h 22